

**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 28 avril 2017**

N° 009-D 28.04.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit avril à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 022 du bâtiment de l'IM²AG, après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Désignation des représentants UGA au CA de la fondation UGA

Membres présents : Lise DUMASY, Marie-Laurence CARON-FASAN, Anne-Marie GRANET ABISSET, Jean-Philippe VUILLEZ, Ludivine CHAZE-MAGNAN, Sylvie MARTIN MERCIER, Olivia WENDLING, Françoise PAPA, Walid RACHIDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Kilian GOMES DA SILVA.

Membres représentés : Sébastien BERNARD (procuration à Olivia WENDLING), Mitra KAFAI (procuration à Eric GUINET), Christoph SORGER (procuration à Lise DUMASY), Claus HABFAST (procuration à Walid RACHIDI), Edith BOLF (procuration à Sylvie MARTIN MERCIER), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Anne-Marie GRANET ABISSET), Ahmed LBATH (procuration à Ludivine CHAZE-MAGNAN), Kirsten MARTENS (procuration à Orianna SOTO), Mary CALLANAN (procuration à Jean-Philippe VUILLEZ).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Pascal LOUVET, vice-président du conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'article L. 719-13 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de de la Fondation partenariale Université Grenoble Alpes ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Joseph Fourier – Grenoble I (UJF) du 18 février 2014 portant désignation des membres représentant l'UJF au conseil d'administration de la Fondation partenariale ;

Vu le décret n° 2015-1132 du 11 septembre 2015 portant création de l'Université Grenoble Alpes, et plus particulièrement son article 5 prévoyant que « les biens, droits et obligations, (...), des Universités de Grenoble-I, Grenoble-II et Grenoble-III, sont transférés à l'Université Grenoble Alpes »;

Vu les démissions de Claude FEUERSTEIN, Isabelle OLIVIER, Jean-Paul ROMANET, James ROUDET, John RENDU, Romain LAJARGE, Eric SAINT-AMAN et Marc ODDON de leur siège de représentant de l'Université Grenoble Alpes au sein du conseil d'administration de la Fondation Université Grenoble Alpes ;

Considérant qu'aux termes de l'article 8 des statuts de la Fondation Université Grenoble Alpes susvisés, l'Université Grenoble Alpes dispose au sein du conseil d'administration de la Fondation de 17 représentants désignés par son conseil d'administration pour une durée de cinq ans;

Considérant qu'au vu des démissions enregistrées, 8 sièges sont à pourvoir ;

Considérant qu'en cas de démission ou d'interruption du mandat d'un représentant, un successeur est désigné selon les mêmes modalités pour la durée du mandat restant à courir ;

Il est proposé au conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes de procéder à la désignation de 8 représentants de l'Université Grenoble Alpes pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Université Grenoble Alpes.

Les personnes proposées sont :

- Lise DUMASY
- Nicolas LESCA
- Philippe GIROUD
- Patrick CRIQUI
- Christian DEFELIX
- Pierre HAINAUT
- Fabienne MARTIN-JUCHAT
- Elisabeth LAVAULT-OLLEON

Poursuivent leur mandat de représentant de l'Université Grenoble Alpes au sein du conseil d'administration de la Fondation Université Grenoble Alpes :

- Patrick LEVY
- Yassine LAKHNECH
- Isabelle ALLEGRET
- Laurent CHARLET
- Frédéric DONZE
- Farid OUABDESSELAM
- Philippe CINQUIN
- Jean-Louis PEPIN
- Etienne LE COARER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mme la Présidente soumet au vote du conseil d'administration la proposition de désigner Lise DUMASY, Nicolas LESCA, Philippe GIROUD, Patrick CRIQUI, Christian DEFELIX, Pierre HAINAUT, Fabienne MARTIN-JUCHAT et Elisabeth LAVAUULT-OLLEON.

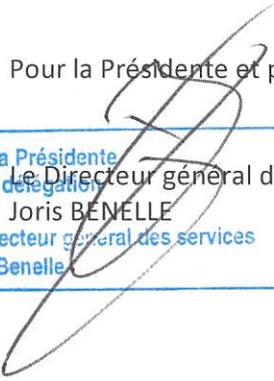
Le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de désignation de Lise DUMASY, Nicolas LESCA, Philippe GIROUD, Patrick CRIQUI, Christian DEFELIX, Pierre HAINAUT, Fabienne MARTIN-JUCHAT et Elisabeth LAVAUULT-OLLEON pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Université Grenoble Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 avril 2017

Pour la Présidente et par délégation


Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Le Directeur général des services
Joris Benelle

Publié le : 04.05.17

Transmis au Rectorat le : 04.05.17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.